

Appel à projets 2018

Economie circulaire

Vers de nouvelles approches économiques

Région Corse



OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets est conçu pour vous accompagner sur tous les axes de l'économie circulaire. Il vous permet ainsi de réduire votre consommation de ressources et vos impacts environnementaux et également d'envisager de nouvelles approches économiques.

Il est décomposé en **3 volets** :

- **Volet 1 : optez pour une « stratégie durable »**
- **Volet 2 : optimisez la consommation et la gestion de vos ressources**
- **Volet 3 : interagissez avec les acteurs de votre territoire**

PROCEDURE – CALENDRIER

Les **dates limites de dépôt des dossiers** sont :

- **le 4 mai 2018** pour la 1^{ère} session
- **le 7 septembre 2018** pour la 2^{ème} session

PLUS D'INFO

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement aux adresses suivantes :

- www.corse.ademe.fr/
- www.oec.corsica/
- www.corse.developpement-durable.gouv.fr/
- draaf.corse.agriculture.gouv.fr/

CONTACTS

Contacts en amont du dépôt du dossier	
<p>Pierre-Olivier FILIPPI ADEME Lot n°3F – Le Ricanto – Route du Vazzino 20700 Ajaccio Cedex 9 04 95 10 57 63 pierre-olivier.filippi@ademe.fr</p>	<p>Jean-Michel BONA Office de l'Environnement de la Corse 14, avenue Jean Nicoli 20250 Corte 04 95 34 95 08 bona@oec.fr</p>
<p>Mélanie DUCOURET DREAL 19, cours Napoléon CS 10006 – 20704 Ajaccio Cedex 9 04 95 51 79 43 melanie.ducouret@developpement-durable.gouv.fr</p>	<p>Grégory LANGLOIS DRAAF Le Solférino – 8, cours Napoléon CS 10002 – 20704 Ajaccio Cedex 9 04 95 51 86 71 gregory.langlois@agriculture.gouv.fr</p>



	Volet 1 : optez pour une "stratégie durable"	Volet 2 : optimisez la consommation et la gestion de vos ressources	Volet 3 : interagissez avec les acteurs de votre territoire
	<ul style="list-style-type: none"> ■ économie de fonctionnalité ■ éco-conception ■ tourisme durable ■ achats durables et groupés ■ éco-manifestation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ réemploi ■ lutte contre le gaspillage alimentaire ■ recyclage interne ■ calcul du coût de vos déchets ■ filière de valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ écologie industrielle et territoriale (EIT) ■ projet alimentaire territorial (PAT) ■ éducation à l'économie circulaire
Porteurs de projets éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises de tous secteurs d'activités confondus sur le territoire de la région Corse, portant un projet stratégique. ● Collectivités locales. ● Fédérations d'entreprises, chambres consulaires ou associations représentant les entreprises peuvent être porteuses de projets d'actions collectives. ● Bureaux d'études 	<ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises, associations et organismes consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture...) de tous secteurs d'activités confondus implantées en région Corse. ● Bureaux d'études. ● Collectivités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Acteurs publics : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), chambres consulaires, Pays, groupements d'intérêt public... ● Acteurs privés : entreprises, instances inter-entreprises, groupements d'intérêt économique (GIE), gestionnaires de zones, associations. ● Bureaux d'études.
Projets éligibles	<p>Etudes de diagnostics, d'opportunité et d'accompagnement (étude de faisabilité, diagnostic, établissement d'un plan d'action et mise en œuvre de préconisations).</p> <p>Investissements – précédés d'une étude préalable – thème de l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité notamment</p>	<p>Etudes et investissements permettant d'économiser les ressources (eau, énergie, matières premières, déchets ...) grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la prévention ● le réemploi ou la réutilisation ● la lutte contre le gaspillage alimentaire ● l'optimisation des procédés ● le recyclage interne ● la mise en place de filières de recyclage et de valorisation des déchets d'activité économique, ... 	<p>Projets portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'animation d'une démarche d'EIT, la mise en place d'un PAT ou une démarche d'éducation aux enjeux de l'économie circulaire ● une étude de faisabilité permettant la prise de décision ● les équipements nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de synergies entre entreprises
Modalités d'intervention financière (taux maximum de l'aide)	Jusqu'à 70% suivant la nature de l'opération (activité économique ou non) et/ou la taille de l'entreprise.	Jusqu'à 70% suivant la nature de l'opération (activité économique ou non) et/ou la taille de l'entreprise.	Jusqu'à 80% sur les actions d'animation et de communication. Jusqu'à 147 k€ sur 3 ans pour les chargés de mission. Jusqu'à 70% pour les autres opérations.